



**Pagny la Ville**

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juillet 2019

---

**Présents** : Bernard MEOT, François LORENZI, Henri MAUCHAMP, Emmanuelle BOULEHLAIS, Annick SAADA-CHAVENON et Nicolas VAIRELLES (arrivé à 19 h45)

**Absents** : Emmanuel NIQUET, Francisco RODRIGUES

Le quorum étant atteint le conseil municipal a pu valablement délibérer.

**Secrétaire de Séance** : Emmanuelle BOULEHLAIS

Le Maire demande qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour : demande de prêt de la salle des fêtes par Melle Tiffany FEVRIER. Le conseil municipal accepte de rajouter ce point à l'unanimité

Le compte rendu du 20 mai 2019, qui n'appelle aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

### • TARIFS DES SALLES

Le Maire énonce les tarifs en vigueur et propose de les reconduire.

Après délibération, les élus décident à l'unanimité de conserver les tarifs actuels à savoir:

- pour les habitants :
  - o caution : 150 €
  - o grande salle : tarif week-end : 160 €
  - o petite salle : gratuit
- pour les extérieurs :
  - o caution : 150 €
  - o grande salle : tarif week-end : 200 €
  - o petite salle : 50 €
- pour les associations : gratuit

### • CHANGEMENT DE LOCATAIRE BAIL N° 20

Le Maire informe le conseil municipal que Madame Mauricette DIDIER a vendu son « chalet démontable » situé sur la parcelle « l'Entresée », section ZA n°52, Lot N°4 d'une contenance de 230 m<sup>2</sup>, à Messieurs Joël PIERROT et Fabrice GOBET. Après délibérations, à l'unanimité, le conseil décide d'établir un nouveau bail à partir du 1er janvier 2020 aux deux acquéreurs du "chalet démontable".

- **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de démission de Madame Laurence OLTRA, adjoint technique à Pagny-la-Ville. Le Maire propose la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial pour remplacer l'emploi supprimé par la démission de Laurence OLTRA et donne lecture des 2 candidatures reçues en Mairie.

Le conseil municipal décide :

- la création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 7 h hebdomadaires
- le recrutement de Madame Murielle NESBOIS

Arrivée de Nicolas VAIRELLES. Celui-ci propose de prendre un prestataire extérieur (entreprise spécialisée) pour le nettoyage des locaux. Cette éventualité est écartée par 2 voix contre 4.

Le conseil municipal revient sur sa décision première (création d'un emploi permanent et recrutement de Madame NESBOIS) à la majorité (2 abstentions)

- **INDEMNITES DU COMPTABLE**

Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement pour 2019 de l'indemnité de conseil à son taux maximum à Madame Muriel LECULLIER, receveur municipal du Centre des Finances Publiques de Seurre.

- **MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FÊTES A TIFFANY FEVRIER POUR Y DONNER DES COURS DE DANSE**

Le Maire explique que Tiffany FEVRIER, par le biais de l'association "Trait d'Union" était rémunérée pour donner des cours de danse. Souhaitant ouvrir deux créneaux horaires pour deux tranches d'âge, le coût à supporter pour l'association serait trop conséquent.

Ainsi, par courrier, Madame FEVRIER demande l'autorisation d'occuper la salle des fêtes le mardi entre 17 h 30 et 19 h 30 pour y donner ses cours de danse à son propre compte.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour que Mme FEVRIER puisse utiliser la salle des fêtes gracieusement le mardi soir.

- **POINT SUR LA RESTRUCTURATION DU CIMETIERE**

Le Maire explique que le relevé topographique du cimetière a été effectué : la commune possède maintenant des plans qui correspondent à la réalité des lieux et qui sont la première étape de la restructuration du cimetière. Viendra ensuite à l'automne la photothèque avec intégration des photos dans un logiciel et ensuite un long travail pour répertorier les emplacements et les ayants-droits.

- **BILAN DU 14 JUILLET**

Les habitants de Pagny-la-Ville ont fait remonter en Mairie des avis très favorables quand aux festivités du 14 juillet.

Ce week-end de Fête Nationale, organisé conjointement avec "Le Trait d'Union" les années précédentes, a été entièrement pris en charge par la commune cette année. 2019 est donc une année de référence et un comparatif sera effectué l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 20 h 45

A Pagny-la-Ville, le 5 septembre 2019  
Le Maire, Henri MAUCHAMP.